

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 11 octobre 2013

Délibération n° 71-2013

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du 21 juin 2013.

Membres en exercice : 27 membres

Votes : 21

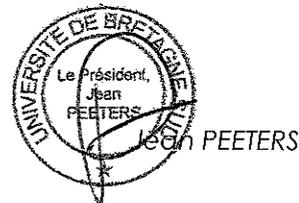
Pour : 21

Contre :

Abstention :

Délibération adoptée.

Visa du Président



Document(s) en annexe au présent extrait : PV approuvé du conseil d'administration du
21 juin 2013

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 05 NOV. 2013

Document mis en ligne le : 05 NOV. 2013

Conseil d'Administration du 21 juin 2013
Procès-verbal approuvé par le Conseil
d'Administration du 11 octobre 2013

➤ **Membres du conseil d'administration :**

Membres présents :

Président :

Jean PEETERS

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A :

Guy GOGNIAT, Bernard LANDAIS, Karine REHEL, Gérard RIO

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège B :

François BELLEGO, Laurence GUYON, Patrice KERMORVANT, Vincent PICANDET, Stéphane RUELLAN

Collège des IATOS :

Lucien MOREL, Françoise PERESSE, André TREBAOL

Collège des usagers :

Jérémy CLERO, Benoît LANGARD

Collège des personnalités extérieures :

Jean-Pierre LE ROCH, représentant du Conseil Régional
 François MAZON, Dirigeant d'entreprise
 Gwendal ROUILLARD, représentant de Lorient Agglomération

Membres de droit avec voix consultative :

Jean-Michel LE PIMPEC, Directeur général des services

Membres représentés :

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A :

Morgan GUYVARC'H donne procuration à Vincent PICANDET

Collège des personnalités extérieures :

Hubert BRICHART, Directeur général du Crédit Agricole du Morbihan, donne procuration au Président
 Noël LE LOIR, représentant du Conseil Général, donne procuration au Président
 Christine QUERO-RIO, Secrétaire du groupe GLON, donne procuration à François MAZON

Membre excusé :

Pierre LE BODO, Président de Vannes Agglo

Membres invités présents :

Virginie DUPONT, Vice-Présidente du Conseil d'administration ; Mariannick GUENNEC, Vice-Présidente du CEVU ; Pascal BERRUET, Vice-Président "Relations Socio-Economiques et Industrielles", Christine EPINETTE, représentante du Recteur ; Frédéric BEDEL, Directeur de l'UFR SSI ; Patrick LE MESTRE, Doyen de l'UFR DSEG, Eric LIMOUSIN, Directeur de l'UFR LLSHS ; Pascal MORANCAIS, Directeur de l'IUT de Lorient ; Jean-Luc PHILIPPE, Directeur de l'ENSIBS ; Christophe LE HEN, Chef de cabinet ; Marie-Hélène HABASQUE, Chef des services financiers ; Sylvie LE NIR, Directrice des Ressources Humaines ; Florence BELOT, Directrice du SCD ; Nathalie LESCOAT, Chef du SASJ, Chantal GUYOT, Direction générale des services – secrétaires de séance

ORDRE DU JOUR

1 – Délibérations financières

- 1.1 – Décisions budgétaires modificatives n° 1 UBS et CFA
- 1.2 – Débat d'orientation budgétaire – budget 2014
- 1.3 – Marché public : Acquisition d'un robot pour placement de fibres
- 1.4 – Admissions en non-valeur
- 1.5 – Bail plateau technique mutualisé « matériaux composites »

2 – Politique d'établissement

- 2.1 – Rapport annuel d'activités de l'UBS
- 2.2 – Accréditation de l'ESPE

3 – Élection à la commission disciplinaire des usagers

4 – Ressources humaines

- 4.1 – NBI 2013-2014
- 4.2 – Dispositif de crédit-temps formation et/ou recherche pour les enseignants et enseignants-chercheurs
- 4.3 – Information sur l'aménagement de service des enseignants du second degré

5 – Propositions du CEVU

- 5.1 – Droits d'inscription 2013-2014
- 5.2 – SUAPS : Mise en place d'un droit du sport
- 5.3 – Calendrier universitaire 2013-2014 par composante
- 5.4 – Calendrier 2013-2014 du cycle d'orientation et de consolidation
- 5.5 – Projet UFR LLSHS : Licence professionnelle « Assistant export trilingue » en alternance
- 5.6 – Projet UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur : Master biotechnologie
- 5.7 – Projet IUT de Lorient : DUT « Hygiène et sécurité environnement » en apprentissage
- 5.8 – Projet UFR DSEG ; DU « Fiscalité des entreprises »
- 5.9 – Agrément associations étudiantes
- 5.10 – Subventions aux associations étudiantes
- 5.11 – Charte des associations étudiantes

6 – Rapport annuel du Service Commun de Documentation

7 – Bilan 2012 Hygiène et sécurité et programme d'actions 2013-07-03

8 – Questions diverses

Le Président accueille les membres du conseil et fait état des procurations reçues.

Le quorum étant atteint, Virginie DUPONT ouvre la séance et demande aux administrateurs s'ils ont d'éventuelles questions à ajouter à l'ordre du jour.

Gérard RIO souhaiterait une explication sur l'occupation des locaux.

Virginie DUPONT annonce le premier point à l'ordre du jour, soit les délibérations financières, et donne la parole à Marie-Hélène HABASQUE, Chef des services financiers, pour la présentation des décisions budgétaires modificatives.

1 – Délibérations financières

1.1 – Décisions budgétaires modificatives n° 1 UBS et CFA

Marie-Hélène HABASQUE présente la DBM N°1 de l'UBS. Elle reprend les points énoncés dans la note de présentation adressée aux membres du Conseil d'administration (annexe 1 – CA du 21/06/2013).

C'est une DBM en déséquilibre. Il y a une insuffisance d'autofinancement de 229 576€. Des prélèvements sur fonds de roulement en fonctionnement (déjà autorisés par le Recteur) et en investissements pour diverses acquisitions vont être proposés aux administrateurs.

Marie-Hélène HABASQUE précise que suite au vote de la DBM, les plans d'équipements seront demandés aux composantes dès la phase de négociation des budgets et ce afin de les inclure directement au budget initial. Une vision pluriannuelle des composantes sur trois ans permettra de lisser en termes de trésorerie.

Le niveau du fonds de roulement, après cette DBM, sera de 10 582 883,82€. Afin de mieux comprendre ce que cela représente, les montants sont traduits en jours de fonctionnement. La situation commence à être critique en deçà du seuil de 30 jours de fonctionnement. Le fonds de roulement de l'UBS représentera, à l'issue de la DBM, 55 jours de fonctionnement. C'est un fonds de roulement confortable.

Au sujet des renouvellements de matériels demandés par l'IUT de Lorient, Gérard RIO demande si cela correspond à une partie amortissement prévue. Cette demande est-elle décorrelée par rapport à l'amortissement ou au contraire correspond-elle à ce qui avait été amorti au niveau des matériels informatiques ?

Marie-Hélène HABASQUE confirme que cela est décorrelé de l'amortissement. Jusqu'en 2009, la pratique était que chaque composante réalise de l'amortissement pour un montant forfaitaire avec un « droit de reprise » d'un montant équivalent. Depuis le 01 janvier 2010, chacune composante et service amortit, au réel, en fonction des durées d'amortissement des biens.

Les dotations aux amortissements participent ainsi à l'abondement du fonds de roulement. Sur projets ou sur demandes qui retiennent l'attention de l'équipe dirigeante, des prélèvements sur le fonds de roulement sont accordés mais indépendamment du montant exact liquidé par les composantes.

Virginie DUPONT ajoute que ce fonctionnement a permis l'année dernière au Conseil d'administration de voter un prélèvement sur fonds de roulement pour aider à la création du plateau technique.

L'achat réalisé par prélèvement sur fonds de réserves est amorti par la composante qui le sollicite.

Jérémy CLERO pose la question des licences informatiques (pack Office-pro). Concernent-elles toutes les composantes ?

Marie-Hélène HABASQUE précise que le système a été proposé par la DSI. Avant, la licence était attachée à l'achat de la machine. Dans le cas présent, il s'agit d'une location annualisée, concernant toutes les composantes. Non prévu au budget initial, il faut opérer un prélèvement sur fonds de roulement, mais la somme sera refacturée en 2014 à chaque composante. Cela permet un gain au niveau économique et une homogénéité du parc.

Guy GOGNIAT demande la position à venir de l'équipe dirigeante pour l'utilisation des fonds de réserves qui restent encore confortables après les prélèvements sollicités.

Virginie DUPONT indique que le plan d'investissements pluriannuel sera abordé lors du débat d'orientation budgétaire.

Marie-Hélène HABASQUE précise qu'il s'agit, sur un plan technique, d'un montant prévisionnel des fonds de réserves, montant maximum prévu si tous les crédits ouverts étaient consommés. Or, par expérience, les crédits ouverts ne seront pas consommés à 100%.

Par conséquent, et contrairement à ce qu'annonce la presse syndicale, elle affirme que **l'UBS n'est pas en déficit**. Le dernier exercice clos (cf. compte financier 2012) comme les trois précédents confirment une augmentation du fonds de roulement de l'université.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°2 de l'UBS (**délibération n° 48-2013**).

Concernant la DBM du Centre de Formation des Apprentis, Marie-Hélène HABASQUE précise que la seule opération proposée, est l'utilisation du reliquat de la taxe d'apprentissage non utilisée en 2012, soit 691 000 euros. Les recettes et les dépenses sont alors équilibrées.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative du CFA (**délibération n° 49-2013**).

En marge de la DBM n° 1, Marie-Hélène HABASQUE présente ensuite aux membres du Conseil d'administration les montants des reports de l'année 2012 sur 2013 (cf. art.7 du Décret 2008-618 – régime financier des établissements passés aux Responsabilités et Compétences Élargies). Elle donne le montant des crédits relatifs aux tranches annuelles non exécutées des plans pluriannuels d'investissements et des contrats de recherche pluriannuels en cours :

- plans pluriannuels hors recherche : 332 521,89€ (reports ouverts en mars 2013)
- contrats de recherche pluriannuels : 395 748,29€

(annexes 2 et 3 – CA du 21/06/2013)

Elle indique que les montants des reports diminuent, ce qui est plutôt satisfaisant, les crédits ouverts étant donc consommés.

1.2 – Débat d'orientation budgétaire – budget 2014

Jean PEETERS présente aux membres du Conseil d'Administration un diaporama sur le cadre réglementaire du débat d'orientation budgétaire.

Le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008, relatif au budget et au régime financier des EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, prévoit que :

« Le budget est élaboré sous l'autorité du président [...] conformément aux priorités et aux orientations définies par le conseil d'administration en cohérence avec les dispositions du contrat pluriannuel d'établissement.

À cette fin, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés.

Sur proposition du président [...], le conseil d'administration arrête la procédure interne d'élaboration du budget, notamment les modalités d'association des différentes composantes, dans le respect des compétences attribuées au conseil scientifique en matière de crédits de recherche, des dispositions de l'article L 719-5 du code de l'éducation et de l'article 713-9 du même code relatif aux instituts et écoles internes ».

Il précise les éléments du contexte :

- Une population étudiante qui devrait augmenter (cf. DOB 14/09/12),
- Une université où 80% du budget de fonctionnement de l'UBS est affecté à la masse salariale,
- Une masse salariale maîtrisée,
(Virginie DUPONT donne les résultats de l'étude sur la masse salariale effectuée par la commission en charge de ce dossier. La prévision pour 2013 est équivalente à 100 000€ près à celle de l'année dernière - hors CAS pension - ce qui sous-entend une vision assez claire du sujet)
- Une université jeune avec un GVT positif non compensé,
- Une sous dotation de 140 emplois selon la méthode SYMPA,
- Un fond de roulement conséquent : 55 jours de fonctionnement,
- Budget 2013 équilibré grâce à un prélèvement sur le fonds de roulement,
- Absence de visibilité financière sur les dotations à venir de l'État.

Jean PEETERS rappelle les objectifs du contrat quinquennal, axés sur :

- La structuration de la recherche,
- L'offre de formation lisible, meilleur suivi des étudiants, insertion professionnelle,
- La professionnalisation du pilotage et la soutenabilité financière, dont l'augmentation des fonds propres,
- Le développement de la vie étudiante,
- Le développement des partenariats internationaux, interface avec les différents acteurs et lien entre politique de réseau et politique de site.

Virginie DUPONT donne ensuite les **orientations budgétaires au niveau des ressources humaines**.

➤ Dans l'éventualité de la création de nouveaux postes par l'État :

- Orientation prioritaire des nouveaux postes en 2014 en fonction du critère du sous-encadrement de la composante et politique parallèle de diminution des heures complémentaires,
- Renforcement du Service Universitaire de Pédagogie
- Propositions de repyramidage pluriannuel de MCF en PR en conformité avec notre soutenabilité budgétaire

- Poursuite de la politique de recrutement pluriannuelle avec le non remplacement pendant 2 ans sur des supports de titulaires vacants d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de BIATSS
- Conformément à la loi Sauvadet du 12 mars 2012, passage en CDI et titularisation pluriannuelle (4 ans) des personnels BIATSS
- Vigilance à maintenir sur le recrutement des contractuels BIATSS
- Réflexion en cours sur la politique indemnitaire des BIATSS
- Projet de refonte du référentiel des enseignants-chercheurs (date de 2009)
- Passage du nombre maximum de CRCT de 8 semestres à 10 dont 2 pour les professeurs du second degré (décret du 16 juin 2000, aménagement de service)
- Maintien du nombre de mois de professeurs invités (5 PR + 5 MCF) et réflexion sur les per diem
- Maintien des montants pour les PRP, PCA, PES.

Virginie DUPONT liste ensuite **les orientations pour les formations**, émergeant tout comme les orientations au niveau des ressources humaines, des travaux de la commission des finances :

- Développement de la formation continue, des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation
- Diminution des heures complémentaires suite au recrutement de 6 professeurs agrégés dans les composantes
- Seuil d'ouverture d'une année de formation : 15 étudiants en L ou LP et 10 en master hors master recherche (voir Débat d'Orientations Budgétaires juin 2010)
- Seuil de dédoublement des TD/TP/TD LV : 36/18 (sauf contrainte de salle)/24 (sauf contrainte de salle) (voir DOB juin 2010)
- Seuil maximal de rémunération des stages : 2h stage et projet en L et M1 et 4H stage et projet en LP et M2 (voir DOB juin 2010)
- Seuil d'ouverture des UE :
 - En Licence et LP :
 - si étudiants ≥ 15 financement complet de l'UE
 - si $15 > \text{étudiants} \geq 10$ financement de 2/3 de l'UE, voire CM=TD
 - si $10 > \text{étudiants} \geq 7$ financement 1/3 de l'UE
 - En master (hors recherche) :
 - si étudiants ≥ 10 financement complet de l'UE
 - si $10 > \text{étudiants} \geq 7$ financement de 2/3 de l'UE, voire CM=TD
- Chaque diplôme de licence, licence professionnelle ou master se déclinant en CM/TD et/ou TP en lien avec les objectifs pédagogiques
- Plancher d'heures de présentiel pour une année de formation : 500h et Plafond fixé à 550h selon une répartition CM/TD/TP/projet/stage.

Virginie DUPONT donne les **orientations au niveau de la recherche et de l'investissement** :

- Maintien de la dotation de fonctionnement aux laboratoires en fonction du nombre de chercheurs actifs

- Structuration de la recherche en 4 pôles de compétences (Matériaux; Usages et sociétés ; Communication, réseaux, mobilité ; Homme, mer et littoral) : envisager une logique de projets
- Introduction d'un Plan pluriannuel d'investissement dès le budget initial 2014 avec vision pluriannuelle sur les 3 ans à venir :
 - des opérations immobilières,
 - des lieux de vie étudiant,
 - des équipements de recherche,
 - de la modernisation pédagogique.

Virginie DUPONT annonce ensuite les chantiers prévus en 2014 :

- Signature prévue des Contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels avec toutes les composantes (BPI et UFR),
- Maintien des budgets de fonctionnement des services et composantes hors masse salariale,
- Redéploiement de budget pour le nouveau service de la communication,
- Création d'un budget pour le nouveau Service Universitaire de la Pédagogie,
- Redéploiement d'un budget pour accompagner le nouveau service Relations Entreprises suite au regroupement envisagé des ingénieurs campus et transfert,
- Refondation de la fondation.

Virginie DUPONT ajoute qu'il faudra, en 2014, définir un modèle d'allocation des moyens pour le budget des composantes en 2015.

Elle indique que la présentation du budget 2014 se fera sous la forme GBCP (gestion budgétaire et comptabilité publique) suite au nouveau décret n°2012-1246 du 07/11/2012 qui marque une évolution en profondeur du cadre budgétaire et comptable.

Le cadre budgétaire actuel en droits constatés sera enrichi par une comptabilité budgétaire en autorisations d'engagements (AE), en crédits de paiement (CP) et en emplois, analogue à celle de l'État.

Après cette présentation du débat d'orientation budgétaire, Jean PEETERS souhaite reprendre certains points.

➔ Au niveau des orientations budgétaires « ressources humaines » :

- Il ne connaît pas le nombre de postes susceptibles d'être octroyés par l'État pour la prochaine année universitaire. L'attribution des postes, l'année dernière, était en fonction des heures complémentaires. En 2013, le critère « sous encadrement » sera pris en compte.
- Il souhaite renforcer le Service Universitaire de Pédagogie. Sur les 8 postes ouverts, 2 l'étaient au titre de l'accompagnement aux nouvelles pédagogies.
- Il faut s'interroger sur la façon dont la Recherche peut venir en soutien des formations de l'Université.
 - Sur la politique indemnitaire, il fait remarquer que cela fait 3 ans que l'on attribue une prime de fin d'année. Il ne trouve pas normal que, pour certains personnels, cette

prime soit une variable d'ajustement. Notre politique indemnitaire est inférieure à bon nombre d'autres universités.

→ Au niveau des orientations pour les formations :

- Le développement de la formation continue est important. Cela permet aussi d'avoir des ressources, de diversifier l'offre de formation. 28 formations seront proposées à la rentrée 2013, soit en contrats d'apprentissage, soit en contrats de professionnalisation.

Virginie DUPONT ajoute qu'il faut avoir un dialogue avec les composantes. Un cadrage de la Présidence est nécessaire mais ne doit pas être rigide et doit s'adapter à la politique de chaque composante.

→ Au niveau des orientations « Recherche et investissement » :

- Il note les marges sur les fonds de réserves et s'interroge sur la nécessité de les garder ou de les investir, de construire à la fois le présent et l'avenir. D'autant plus que l'on ne sait pas s'il y aura un CPER. Des opérations immobilières importantes sont prévues - IUT de VANNES, de LORIENT. Sur les lieux de vie des étudiants, il y a beaucoup à faire et si possible rapidement.

→ Au niveau des chantiers prioritaires :

- La vision pluriannuelle est importante.

- Autour de la communication, le but est de gagner en notoriété, d'être plus visible et cela demandera à revoir une organisation qui jusque là était rattachée au cabinet, d'avoir une politique commune. Un service va être créé, pour lequel une responsable de communication a déjà été recrutée.

- Le Service Universitaire de la pédagogie demande une réflexion sur le soutien à apporter aux enseignants.

- Le Service « relations aux entreprises » : des relations existent avec les laboratoires, avec les composantes, avec la Présidence, mais l'université n'a pas d'entrée aux entreprises. Un travail en commun est à réaliser. Ce service apportera des relations avec les entreprises, des financements pour les autres services et composantes de l'Université.

- Enfin, la question des seuils implique des débats. Chaque composante doit être responsable de son budget. La Présidence fixe un cadre général, mais les composantes doivent donner leur vision de ce qu'elles veulent faire avec leurs formations.

Jean PEETERS précise que beaucoup de ces orientations émanent de la commission des finances et lance le débat avec les administrateurs.

Guy GOGNIAT demande la valeur ajoutée du service « relations entreprises ». Il y a déjà un Vice-président, Pascal BERRUET, un chargé de mission, Jean VERGER, des ingénieurs transfert. Beaucoup de moyens sont alloués sur ce sujet. Il estime que la Présidence prend un risque.

Jean PEETERS répond qu'il n'y a pas de créations de postes pour ce service, les personnels travaillant déjà à l'Université. La mission de Jean VERGER est ponctuelle puisqu'il part en février prochain. L'idée est de permettre d'augmenter la taxe d'apprentissage, de développer la formation continue, de voir si des contrats peuvent être signés.

Il manque une visibilité de ces relations avec les entreprises, une coordination, un plan d'actions avec les entreprises. Un suivi par semaine devra être réalisé.

Guy GOGNIAT demande si une fiche du responsable de ce service a été établie de façon bien claire. Développer des relations publiques donnera un portefeuille de contacts important, mais si ce portefeuille ne retourne pas vers les utilisateurs finaux, l'objectif ne sera pas atteint pour l'établissement.

Jean PEETERS répond que le but de ce service est justement de mettre en place une coordination.

Pascal BERRUET trouve injuste que l'on dise qu'il n'y a pas de retour. Des projets ont été détectés (le voilier du futur, gros projet entre plusieurs laboratoires pour lequel les ingénieurs transferts ont su créer du liant). Comme tout service commercial, les retombées ne sont pas tout de suite quantifiables, mais il y aura des objectifs hebdomadaires à atteindre, une relation suivie entre les ingénieurs transferts et les laboratoires.

Guy GOGNIAT s'inquiète de la réelle efficacité de ce service. Il existe un service recherche.

Jean PEETERS répond qu'il ne s'agit pas de remplacer le service recherche. Ce service ne va pas se substituer aux activités des chercheurs. Savoir qu'un service relations entreprises existe à l'université ne peut qu'apporter plus d'efficacité. Il permettra de coordonner, de démarcher, et ensuite des relations particulières entre chercheurs et les entreprises seront développées pour travailler sur les projets.

Guy GOGNIAT demande ce qu'est le référentiel des enseignants-chercheurs.

Virginie DUPONT explique qu'il s'agit du référentiel des tâches votées avec le nouveau statut des enseignants chercheurs (direction d'études, encadrement du tutorat, animation de la recherche...) en conseil d'administration restreint.

Vincent PICANDET souligne l'importance de la coordination du service « relations entreprises » notamment au niveau de la taxe d'apprentissage. Une même entreprise peut être sollicitée par plusieurs composantes de l'université pour le versement de la taxe et cela crée une sorte de compétition parfois contre-productive.

Il demande si ce service « relations entreprises » interviendra dans le fléchage de la taxe d'apprentissage.

Virginie DUPONT répond que le fléchage naît des relations particulières avec les composantes. Une entreprise peut être sollicitée sur différents secteurs, et c'est elle qui fait un choix dans la répartition de la taxe en fonction des formations qu'elle veut aider. Elle souligne qu'il est maintenant très rare qu'un montant versé pour la taxe ne soit pas fléché.

Gérard RIO oriente le débat sur les heures attribuées pour le suivi des stagés. Pour la partie technique, il fait remarquer l'importance des stages comme relation entre les enseignements académiques et le domaine industriel. Il trouve dommage qu'un nombre d'heures soit cadré. Il serait préférable de laisser une liberté aux composantes pour fixer un nombre d'heures par stage selon les formations.

Eric LIMOUSIN ajoute qu'il reste cependant à prouver que tout suivi de stage sur 4 heures, effectivement rémunérées, équivaut bien à 16 heures de travail.

Gérard RIO rétorque que cela dépend de ce que l'on entend par stage. Dans le cadre de l'école d'ingénieurs, beaucoup de temps est consacré à établir des partenariats auprès des industriels pour essayer de les motiver à prendre des stagiaires.

Jean-Luc PHILIPPE appuie sur le fait que suivant les rémunérations liées au suivi des stages, certains collègues n'acceptent plus de les encadrer. Les stages de deuxième année ne sont plus visités, et à terme, les stages de troisième année ne le seront plus également.

Virginie DUPONT répond que la composante est libre de faire des économies sur d'autres activités pour mieux rémunérer les stages.

Guy GOGNIAT rappelle que les enseignants-chercheurs ont des missions à remplir. D'autorité, les responsables pédagogiques doivent imposer que chaque enseignant-chercheur suive des stages. Patrice KERMORVANT précise que les heures de suivi de stage se font en dehors des heures statutaires, qu'on ne peut donc imposer. Il faut savoir moduler et adapter le nombre d'heures de suivi de stage en fonction de celui-ci (trajet à prendre en compte, discussion avec les entreprises). Il faut donc trouver un nombre d'heures acceptable pour tous.

Concernant le plan pluriannuel d'investissement Karine REHEL demande si les matériels acquis sur ce plan devront être amortis. Si c'est le cas, ce sera redoutable pour certains laboratoires.

Virginie DUPONT explique que les différents dialogues avec les composantes sur les contrats d'objectifs et de moyens ont fait ressortir un besoin d'éclaircissement sur les amortissements. Ceux-ci augmentent d'année en année pour une dotation qui n'évolue pas. Il faut savoir que l'on ne peut acheter du matériel sans savoir au bout du compte ce qu'il faut amortir. Si l'on connaît l'amortissement d'une année sur l'autre, dans les laboratoires et les composantes, cela sera géré en central et ce sera déduit du fonctionnement.

Au niveau des ressources humaines, Guy GOGNIAT demande si l'équipe a eu une réflexion sur la gestion des carrières au sein de l'université des personnels BIATSS de catégorie C.

André TREBAOL confirme qu'une réflexion est en cours sur la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences. Il faut établir une cartographie de l'existant avant de proposer des évolutions de carrières. Ce travail concerne les personnels BIATSS et les personnels enseignants.

Guy GOGNIAT demande si cette réflexion s'étend également aux primes de sujétions spéciales.

André TREBAOL indique qu'en effet l'équipe travaille sur l'augmentation du taux mensuel des primes. Elle s'interroge aussi sur le maintien du versement de la prime exceptionnelle de fin d'année. Enfin un travail est fait pour trouver des marges de manœuvre afin de récompenser les personnels administratifs et techniques qui s'investissent tout au long de l'année dans des missions particulières. Cette proposition n'avait pas eu l'an dernier l'assentiment des représentants des personnels, mais cela est intégré dans la politique générale indemnitaire.

Virginie DUPONT propose un vote sur le débat d'orientation budgétaire.

Le conseil d'administration approuve les orientations générales proposées par le Président pour l'élaboration du budget 2014 (**délibération n° 50-2013**).

1.3 – Marché public : Acquisition d'un robot pour placement de fibres

Virginie DUPONT donne la parole à Marie-Hélène HABASQUE sur les marchés publics.

Marie-Hélène indique qu'il est prévu l'acquisition d'un robot pour placement automatisé de fibres continues, dans le cadre du plateau technique, d'un montant hors taxes de 1 037 300€. Ce robot est acquis selon une procédure de marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence dans la mesure où cet achat concerne « un produit fabriqué uniquement à des fins de recherche, d'essai, d'expérimentation et de développement, sans objectif de rentabilité ou de

recupération des coûts de recherche et de développement » (art 35 II 2° du Code des Marchés Publics). Elle rappelle les montants des délégations du CA au Président pour les marchés publics assorties de seuils : 700 000€ pour l'achat de fournitures et de services, 3 000 000€ pour les travaux. Le présent projet d'acquisition est donc supérieur au seuil de la délégation au président pour les achats de fournitures. La société « Coriolis composites » était la seule société apte à répondre au besoin. Son offre, présentée en commission d'examen des offres, a reçu un avis favorable.

Stéphane RUELLAN fait remarquer que la Société CORIOLIS a certainement le monopole, mais qu'elle n'est pas le seul fabricant sur le marché.

Vincent PICANDET s'étonne que dans un cadre de développement et de recherche avec une entreprise, il n'y ait pas de mission de rentabilité.

Jean-Michel LE PIMPEC répond qu'il y a une obligation d'équilibre, mais pas forcément de rentabilité au sens où, dans le compte d'exploitation prévisionnel, il n'est pas prévu de retour sur investissement.

Le Conseil d'administration autorise le Président à signer le marché négocié au profit de la société Coriolis pour l'achat d'un robot pour placement automatisé de fibres continues pour un montant de 1 037 300 € HT (**délibération n° 51-2013**).

1.4 – Admissions en non-valeur

Le conseil d'administration approuve les admissions en non valeur présentées par Jean-Michel LE PIMPEC, Directeur général des services, pour un montant total de 3 045,06 euros (document joint à la **délibération n°52-2012**).

1.5 – Bail plateau technique mutualisé « matériaux composites »

Localisé sur le Parc Technologique de Soye (PLOEMEUR), sur une surface de 630m², l'établissement va signer un bail avec le propriétaire de ce local par l'intermédiaire d'une convention. Le montant, supérieur à 50 000 euros, dépasse le seuil de la délégation du conseil d'administration au président et requiert donc un vote de principe pour l'engagement de l'établissement sur ce bail.

Gérard RIO fait remarquer qu'il serait intéressant d'avoir en parallèle ce qui avait été planifié à la base, un tableau de bord avant de prendre une décision.

Virginie DUPONT indique qu'un document sera présenté lors d'un prochain conseil.

Le conseil d'administration autorise le Président à signer le bail de location d'un local pour le plateau technique « matériaux composites » pour un montant de 58 176 € HT annuels et hors charges. (**délibération n°53-2012**)

2 – Politique d'établissement

2.1 – Rapport annuel d'activités de l'UBS

Virginie DUPONT donne le plan de présentation du rapport annuel d'activités du Président. Les Vices présidents participent, pour leur partie, à la rédaction de ce rapport. Elle précise que Linda LE METAYER, nouvelle directrice du service communication, reprendra tous ces éléments et présentera un document à la fin du mois de septembre, qui sera mis sur le site de l'Université et diffusé aux membres du conseil d'administration.

Les vice-présidents présentent succinctement leur activité sur l'année à l'aide de diapositives (en annexes).

Les membres du conseil d'administration interviennent sur certains points.

Sur les associations étudiantes, Guy GOGNIAT demande combien d'étudiants y adhèrent.

Damien SURGET répond qu'environ 400 étudiants sont membres d'associations (37 associations et le nombre d'adhérents varie entre 3 à 80).

Lucien MOREL demande si les étudiants boursiers paieront le droit au sport. Le Président répond par la négative mais indique que le sujet sera abordé un peu plus tard selon l'ordre du jour de la séance.

Au niveau du développement durable, Gérard RIO souhaite savoir si un personnel spécifique a été recruté ou affecté. Ce n'est pas le cas. Aussi ajoute-t-il qu'il serait peut-être opportun de faire un recrutement fléché sur le développement durable au des demandes de formations sur ce sujet.

Pascal MORANCAIS pense plutôt à une adhésion à l'association Bilan Carbone, ce qui permettrait de bénéficier de systèmes de formations peu onéreux et d'avoir l'usage du logiciel bilan carbone dans le cadre de l'enseignement.

Guy GOGNIAT trouve le bilan « développement durable » illisible et se demande si la mission de la personne mandatée sur le sujet est clairement définie.

Il s'étonne par ailleurs du fait que le nouveau bâtiment de l'ENSIBS sur le campus de Vannes soit allumé 24 heures/24.

Jean-Luc PHILIPPE explique que le bâtiment n'a quasiment pas d'interrupteurs, du fait de la domotique. L'entreprise a été sollicitée pour solutionner ce problème. Le voisinage se plaint, des photos ont été envoyées à l'agglomération.

Guy GOGNIAT intervient ensuite au sujet de la Direction des Systèmes d'Information et pense qu'il reste encore beaucoup à faire.

Au sujet de la DSI, Frédéric BEDEL souhaite une priorisation des projets. Un comité des usagers devrait y travailler. On ne peut financer de nouvelles licences et apprendre ensuite que l'installation des logiciels ne sera effective que dans un délai de deux ans.

Gérard RIO ajoute que la période probatoire de 6 mois définie arrive à sa fin.

Jean PEETERS répond qu'il faut attendre le rendu du schéma directeur à la rentrée pour voir ce qui a été fait.

Guy GOGNIAT qualifie le travail réalisé par les différents vices présidents d'intéressant, prouvant le dynamisme de l'équipe. Il aborde le sujet des primes des vices présidents allant de 50 à 100 heures. Une réflexion est peut-être à avoir au vu du travail présenté.

Jean PEETERS répond que toutes les actions ne suivent pas le même rythme. Certains dossiers sont plus difficiles. Comme dans tout bilan, il y a des aspects intéressants et d'autres pour lesquels il faut avoir d'autres façons de procéder, avec les mêmes moyens. C'est le cas du service des relations avec les entreprises, qui demande du temps et une nouvelle organisation pour atteindre son objectif.

Guy GOGNIAT comprend que le dossier des relations socio-économiques soit compliqué. Le lien vers les formations est clair, mais au niveau des laboratoires, il se dit plus réservé. Les enseignants chercheurs ont leurs propres réseaux, national et international. Ils sont globalement tous investis à l'extrême. Si l'université va rencontrer un grand nombre d'entreprises pour leur demander de travailler avec elle, notamment sur la question « recherche », les enseignants chercheurs ne seront peut-être pas en capacité de réponse à l'ensemble des sollicitations que cela va entraîner.

Jean PEETERS dit vouloir un tel service pour une question de coordination et de visibilité. La communication est importante pour faire connaître l'université.

Virginie DUPONT indique que le point 2-2 à l'ordre du jour, concernant l'accréditation de l'ESPE sera vu lorsque seront abordés les propositions du CEVU.

3 – Élection à la commission disciplinaire des usagers

Virginie DUPONT donne la parole à Nathalie LESCOAT, chef du service des affaires statutaires et juridiques.

Nathalie LESCOAT indique que l'objectif était de compléter la commission disciplinaire dans le collège des usagers (étudiants) mais que cette élection ne sera pas possible lors de cette séance puisque les deux étudiants présents sont déjà élus.

4 – Ressources humaines

4.1 – NBI 2013-2014

Virginie DUPONT donne la parole à André TREBAOL pour expliquer la NBI 2013/2014. Apparaissent maintenant sur cette liste des fonctions qui existaient mais qui n'y figuraient pas auparavant (DGS, Agent comptable, DRH). Il signale les 25 points de NBI ré-attribués à la RAF de la faculté de Droit, des sciences économiques et de gestion qui bénéficiait jusqu'alors d'une compensation. Celle-ci sera réaffectée à la RAF de l'IUT de LORIENT, contractuelle, donc ne pouvant avoir des points de NBI. Ont été modifiés les points de NBI attribués à la Direction adjointe de la direction des Ressources Humaines, poste transformé en Responsable du bureau de gestion des affaires transversales (15 points au lieu de 20).

Gérard RIO remarque que les responsables administratifs bénéficient de façon uniforme de 25 points de NBI et que la responsable Administration et pilotage du LIMATB a 20 points. Jean PEETERS explique que les fonctions exercées ne sont pas de même nature que celles exercées par un responsable administratif et financier, mais que ce sujet pouvait être rediscuté.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la répartition des points de NBI pour l'année 2013/2014 (**Délibération n° 54-2013**).

4.2 – Dispositif de crédit-temps formation et/ou recherche pour les enseignants et enseignants-chercheurs

Jean PEETERS rappelle la proposition faite pendant sa campagne de créer un crédit-temps pour les enseignants et enseignants-chercheurs titulaires. L'objectif est de permettre, sous la base du volontariat, d'épargner des heures complémentaires pour pouvoir les utiliser sous forme de congés de formation, de recherche, en complément d'autres systèmes existant par ailleurs et dans un cadre moins contraignant (note de cadrage annexée à la délibération correspondante).

L'idée est de prendre au bout de 4 ans un semestre, soit un maximum de 25 heures/an pour les enseignants-chercheurs et de 50 heures/an pour les enseignants, avec des dispositions transitoires si le dispositif devait monter en puissance.

Ce dispositif concerne deux catégories de personnels, d'une part les enseignants-chercheurs pour lesquels existe la pluriannualisation du temps de travail, et d'autre part les enseignants pour lesquels il n'existe rien et qui sont exclus du dispositif d'épargne-temps de la Fonction publique. La note de cadrage est la même pour les deux catégories. Cependant, il y a un risque de voir la délibération concernant les enseignants devenir caduque si un syndicat décidait de porter cela devant un tribunal administratif, faute de texte autorisant ce dispositif. Pour cette raison, il demandera deux votes distincts du CA, selon les catégories de personnels.

Il indique que le dispositif a été proposé au Conseil Scientifique, au Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante et au Comité Technique de Proximité. Certains collègues ont craint une réduction des CRCT. Il précise que seulement 4 collègues ont demandé 6 semestres de CRCT sur les 8 possibilités.

Gérard RIO fait remarquer que, dans le privé, quand des personnels prennent leur épargne-temps, elles peuvent mettre l'entreprise en difficulté. Un système planifiant la mise en place du crédit-temps serait nécessaire. Que se passerait-il si, dans une composante, si plusieurs enseignants décidaient de prendre leur crédit-temps en même temps ?

Jean PEETERS répond qu'une régulation est prévue. La demande est assujettie d'un avis de la composante ou du laboratoire.

Gérard RIO indique qu'il est tout de même intéressant d'avoir une prévision car la décision est prise à un instant « T » et sera effective dans 4 ans. Dans ce laps de temps, il peut y avoir d'autres formations lancées, d'autres responsables de la composante.

Il s'inquiète également de la pérennité du système du fait de l'évolution prévisible du statut de l'Université dans le cadre du regroupement des Universités de l'Ouest, au niveau de leur fonctionnement. Quelle assurance avoir sur le crédit-temps envisagé aujourd'hui ?

Jean PEETERS répond qu'il n'y en a aucune. La future communauté d'Universités en Bretagne imposera, de par la Loi, aux universités la coordination de leurs stratégies de recherches et de leurs offres de formation. Cette communauté est un autre établissement à travers lequel les universités coordonnent un certain nombre d'actions.

Sur le crédit-temps, si jamais l'action devait être arrêtée, les personnels seraient remboursés.

Guy GOGNIAT se fait confirmer le nombre de CRCT distribués, soit 6 semestres sur les 8 proposés et demandent si l'on retrouve cette situation sur les années précédentes. Virginie DUPONT lui répond que l'an dernier 7 semestres/10 avaient été demandés. Guy GOGNIAT s'étonne alors de cette proposition de crédit-temps pour les enseignants-chercheurs. Ne pourrait-on pas plutôt étendre les CRCT sur des missions de type pédagogique puisque tous les supports ne sont pas couverts ?

Jean PEETERS indique qu'il veut une politique globale pour l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs. Il y a aussi la question de la soutenabilité financière. On ne peut augmenter le nombre de CRCT dans l'établissement, d'où ce dispositif complémentaire.

Guy GOGNIAT demande s'il ne faut pas travailler en deux temps : lancer une première expérience du crédit-temps à destination des enseignants, étendre le périmètre d'accès aux CRCT sur des missions pédagogiques non prévues aujourd'hui, et faire un bilan sur ces deux actions parallèles.

Jean PEETERS répond que le cadre légal permet toute action au niveau des enseignants-chercheurs. C'est plutôt à l'égard des enseignants qu'il souhaite lancer le dispositif dès maintenant.

Gérard RIO ajoute que le dispositif CRCT, d'un point de vue financier, est différent du dispositif crédit-temps qui ne coûte rien.

Vincent PICANDET fait remarquer que l'heure complémentaire coûte moins cher que l'heure statutaire, mais que cela a quand même un coût. Pour un enseignant faisant 200 heures complémentaires, sa rémunération supplémentaire ne correspond pas à une année de salaire.

Le Président veut tenter le dispositif pour tous les enseignants. Il ne sait pas s'il y aura des demandes. Cela n'exonère pas de revoir la définition des semestres de CRCT. Il redit sa volonté d'avoir deux délibérations sur ce sujet, l'une pour les enseignants-chercheurs et l'autre sur les enseignants.

Guy GOGNIAT demande les retours des autres conseils sur cette question.

Françoise PERESSE confirme les propos du Président, à savoir que beaucoup d'élus n'étaient pas contre le principe du crédit-temps mais ne souhaitaient pas que le système se substitue à l'ancien. Ils souhaitaient le maintien du nombre de CRCT par rapport aux années passées. Ils ont voté massivement contre justement parce que l'on passait de 10 semestres de CRCT à 8.

Le Président demande aux membres du conseil d'administration de procéder aux deux votes.

Le Conseil d'administration approuve le dispositif de crédit-temps proposé pour les enseignants chercheurs (**délibération n° 55-2013**).

Le Conseil d'administration approuve le dispositif de crédit-temps proposé pour les enseignants (**délibération n° 56-2013**).

4.3 – Information sur l'aménagement de service des enseignants du second degré

Jean PEETERS informe les membres du conseil d'administration que la délibération prise sur ce sujet lors du Conseil scientifique restreint, en date du 9 juin 2010 n'était pas fondée en droit, mais ne peut pas conseil Scientifique ne peut en effet qu'émettre un avis mais ne peut pas prendre de décision. Cette délibération contrevient aux dispositions l'article 2 du décret n°2000-552 du 16 juin 2000 relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignants (dont les personnels enseignants du second degré) dans les établissements d'enseignement supérieur.

Cette délibération limitait l'aménagement de services à la préparation d'une thèse. Or le Décret précise que cet aménagement concerne aussi la préparation aux concours. La délibération est de toute façon caduque puisqu'elle ne pouvait être prise lors d'un conseil restreint.

5 – Propositions du CEVU

5.1 – Droits d'inscription 2013-2014

Virginie DUPONT précise que les droits d'inscription en formation initiale de l'UBS seront ceux définis par le Ministère.

Les autres documents soumis aux membres du CA (jointes en annexe à la délibération correspondante) ont tous été étudiés en Conseil des Études et de la Vie Universitaire et ont été adoptés à l'unanimité.

Gérard RIO pense qu'il aurait été plus intéressant d'avoir plusieurs scénarios. On pourrait avoir des droits d'inscriptions plus élevés et à côté des aides pour les personnes ayant des difficultés à s'acquitter de ces droits.

Christine EPINETTE, représentant le Recteur, rappelle que celui-ci est chargé par le Ministre de veiller à ce qu'il n'y ait pas de frais illégaux.

Jean PEETERS fait remarquer qu'au vu de la population étudiante de l'UBS non boursière, soit 5000 étudiants, l'augmentation de 100 euros de l'inscription apporterait 500 000€ de plus à l'Université, soit le montant des postes d'enseignants gelés, mais on doit se conformer aux décisions du Ministère.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les droits d'inscription 2013/2014 en formation initiale et formation continue ainsi que les modalités d'exonération des droits d'inscription, des frais pédagogiques et de validation pour la formation continue.

(délibération n° 57-2013).

Virginie DUPONT reprend le **point 2** de l'ordre du jour et donne la parole à Mariannick GUENNEC sur le dossier de l'accréditation de l'ESPE.

2.2 – Accréditation de l'ESPE

Ce dossier doit être re-présenté aux membres du Conseil d'Administration. Les maquettes doivent être remontées aujourd'hui au Ministère. Un vote positif du CA permettra l'ouverture de formations dans le cadre de la réforme des Masters. Le CEVU s'étant prononcé favorablement demande qu'une motion accompagne le vote positif du CA.

Jean PEETERS rappelle le dernier vote du CA sur ce sujet, vote qui ne portait pas sur le fond du dossier mais sur sa transmission en l'état au 24 mai 2013. Il était important de dire que la communauté universitaire n'était pas d'accord avec ce qui lui était présenté. Une année de plus aurait été nécessaire pour travailler sur cette réforme qui engage la formation des enseignants et le contenu des concours. Le vote prononcé était un vote politique sur une façon de faire non acceptable.

D'un point de vue juridique, un vote positif sur cette accréditation permet la délivrance des diplômes, un vote négatif, non. Il n'y a donc pas de choix possible. Il faut maintenant voter sur le fond du dossier.

Gérard RIO demande à quoi l'on s'engage par un vote positif.

Mariannick GUENNEC répond que cela permet de continuer à délivrer des diplômes tel qu'on les délivre déjà, mais les maquettes sont modifiées. L'ensemble des universités de l'académie est accrédité par rapport à ces maquettes. S'ensuit un travail de partenariat entre les universités et l'actuelle IUFM en vue des ouvertures ou fermetures de formations.

Gérard RIO fait référence au document récapitulatif ce qui se fait dans les universités et demande s'il s'agit de la situation actuelle des formations.

Mariannick GUENNEC répond par l'affirmative. Il a été conçu en fonction de l'existant et il y est indiqué que les établissements se réservent le droit d'ouvrir ou de fermer en fonction des effectifs et des moyens financiers.

Eric LIMOUSIN pense que l'engagement que prend le CA de l'UBS sur ce dossier est d'un autre type que la simple question du Master MEF. La mise en place de l'ESPE va concerner un nombre réduit de composantes et d'enseignants. Il s'agit de travailler en bonne harmonie avec les autres universités et les ex-partenaires de l'IUFM. Il ne reste plus qu'à mettre en pratique le dossier reçu. Ce qui intéresse plus durablement l'UBS, c'est le processus d'accréditation qui vient d'être inauguré. Dans ce cadre, il est tout à fait possible de mettre en place des formations qui satisfassent à minima et de montrer que l'UBS a sa place dans le processus d'accréditation de l'académie de RENNES.

Mariannick GUENNEC précise que le CEVU a demandé de remonter une motion dont elle donne lecture devant les membres du CA.

Sur le fond du dossier de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), le conseil d'administration se prononce favorablement (dossier joint en annexe à la **délibération n° 58-2013**).

A la question du Président de faire remonter une motion, Guy GOGNIAT répond que le CA s'est déjà exprimé sur cette question et que cela lui semble inutile.

Benoît LANGARD, au vu des débats du précédent conseil d'administration et de l'obligation de vote positif sur cette accréditation si l'UBS veut continuer à délivrer des diplômes, propose de reprendre la motion présentée même si elle diffère de celle présentée lors du dernier CA.

Laurence GUYON fait le même constat. Il ne coûte rien de réaffirmer notre mécontentement sur la méthode. Cette motion aura sans doute le même sort que la première. Pourquoi faut-il toujours donner l'illusion que l'on consent à tout ?

Frédéric BEDEL répond qu'il faut accepter parce qu'il faut que ce dossier avance. Mais on ne peut pas avoir en permanence des décisions de nos tutelles qui nous contraignent à faire différemment de ce que l'on sait faire. Il faut différencier le fait que l'académie, par tous ces rouages, a fait ce qui devait être fait, mais qu'on ne peut travailler de cette façon, que le Ministère doit laisser le temps de faire les choses correctement.

Le Président donne le choix aux membres du CA soit de faire remonter la motion, soit de lui demander d'émettre des réserves par courrier au Ministère, sous couvert du Recteur.

Christine EPINETTE précise que les précédentes délibérations ne sont pas encore remontées au Ministère.

Le conseil d'administration retient la proposition du président d'envoyer par écrit les réserves émises sur la méthode aux deux ministres.

Virginie DUPONT reprend le **point 5** sur les propositions du CEVU.

5.2 – SUAPS : Mise en place d'un droit du sport

Damien SURGET indique que cette proposition de mise en place d'un droit au sport par le SUAPS a reçu un avis favorable du Conseil des sports en date du 05 avril 2013, et un avis favorable du CEVU lors de sa séance du 23 mai 2013.

Cette proposition de droit facultatif aux sports de 15€ par année universitaire prendra effet à partir de la rentrée 2013 et concerne les étudiants qui pratiquent une activité sportive dans le cadre de la pratique libre. Cela ne concerne pas les étudiants inscrits en UECG, dans le cadre d'une formation, ni la compétition, dans le cadre des associations sportives. Le nombre d'activités proposées est relativement important. La seule contrainte est le fait des deux sites. Le SUAPS doit également composer avec la signature de conventions avec les associations sportives. Jusqu'à présent il n'y avait aucune harmonie dans les participations financières demandées aux étudiants. Ce droit aux sports apportera donc une équité financière - toutes les activités seront au même coût - et les étudiants boursiers en seront exonérés.

Damien SURGET précise que toutes les universités du Grand Ouest ont mis en place ce droit aux sports, dans une fourchette allant de 20€ à 60€.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'instauration d'un droit au sport de 15€ par étudiant et par an dans le cadre des activités libres hors UECG Sport (Document joint à la délibération correspondante - **Délibération n° 59-2013**).

5.3 – Calendrier universitaire 2013-2014 par composante

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le calendrier universitaire 2013/2014 par composante (document joint à la délibération correspondante - **Délibération n° 60-2013**).

5.4 – Calendrier 2013-2014 du cycle d'orientation et de consolidation

Mariannick explique que ce calendrier est contraint par la fin du premier semestre, examens compris, et par les vœux à exprimer sur APB. De ce fait il ne peut s'étaler sur tout le deuxième semestre.

François BELLEGO demande s'il peut être envisagé de créer une version du COC qui prenne en main certains profils d'étudiants dès le mois d'octobre dans la mesure où l'on sait que certains d'entre eux n'ont pas d'espoir de réussite.

Virginie DUPONT indique avoir demandé au SUIO de faire une information sur le COC le plus tôt possible auprès des étudiants, soit un mois après la rentrée, de façon à repérer ceux qui décrochent.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le calendrier universitaire 2013/2014 du Cycle d'Orientation et de Consolidation (document joint en annexe à la délibération correspondante – **Délibération n° 61-2013**).

5.5 – Projet UFR LLSHS : Licence professionnelle « Assistant export trilingue » en alternance

Au moment de l'habilitation de la formation par l'AERES, une réflexion a été menée sur le passage en alternance, relayée par le conseil de perfectionnement. A donc été mis en place un calendrier unique avec deux modalités pédagogiques de façon à pouvoir accueillir des étudiants ou en alternance avec un contrat de professionnalisation, ou en stage long en fin de formation, certains voulant partir à l'étranger. La maquette a été allégée pour les contrats de professionnalisation, et pour les autres un module complémentaire les aidera dans la recherche de stage, et sur les projets tutorés pour qu'ils puissent travailler avec les entreprises lorsqu'ils ne sont pas en cours.

Gérard RIO constate au vu de l'ordre du jour que beaucoup de formations ont changé ou sont proposées, mais qu'il n'y a pas de vue d'ensemble sur les formations et que l'impact financier n'est pas visible.

Eric LIMOUSIN répond que, sur cette licence pro, la consigne est de faire de l'alternance sans surcoût, voire même avec un développement des recettes. Cette licence pro existe à l'UCO d'ARRADON et de GUNGAMP mais eux n'ont pas réussi à faire coïncider le calendrier d'alternance avec le calendrier de la licence pro - formation initiale sans qu'il y ait diminution de la maquette de manière rédhibitoire.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'ouverture de la licence « Assistant export trilingue » en alternance (annexe jointe à la délibération correspondante – **Délibération n° 62-2013**).

5.6 – Projet UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur : Master biotechnologie

Mariannick GUENNEC indique que la deuxième tendance, après le développement de formation en alternance, est celui de la formation à distance, soit en lieu et place, soit en complément des formations en présentiel. L'UFR SSI a proposé une formation à distance en Biotechnologie avec plusieurs partenaires. Ce master fera l'objet d'une demande de labellisation auprès du pôle mer Bretagne. L'ouverture de ce master est prévue pour septembre 2013.

Guy GOGNIAT voudrait plus de précision sur le coût de la formation.

Frédéric BEDEL répond que ce master 2 requiert très peu d'heures, soit 70 heures de cours proposés en ligne et beaucoup de travail personnel. En fonction des trois publics d'étudiants pouvant s'y inscrire - formation initiale, formation continue subventionnée et formation continue non subventionnée - ont été établis les trois points de rupture financière. Au 10 juillet, si la couverture financière n'était pas réalisée par rapport aux inscriptions, le master ne serait pas ouvert à la rentrée.

Quant aux heures de cours et au potentiel enseignant, il ajoute que l'UFR SSI a trois universités partenaires et qu'elle couvrirait le quart des 70 heures.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la création du parcours de master 2 « Ecologie Chimique Marine » en formation à distance (annexe jointe à la délibération correspondante – **Délibération n° 63-2013**).

5.7 – Projet UFR DSEG ; DU « Fiscalité des entreprises »

Mariannick GUENNEC précise que ce Diplôme d'Université a été soumis au CEVU accompagné d'une convention de coopération avec l'Institut Supérieur de Formation des Experts-Comptables et le Conseil Régional de Bretagne de l'Ordre des Experts-Comptables.

Elle précise que l'équipe pédagogique n'est pas constituée d'enseignants de la faculté de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion. Pour répondre tout de suite à la question sur les coûts, cette formation ne peut que rapporter quelques recettes.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'ouverture d'une formation en vue de la délivrance du DU fiscalité des entreprises (annexe jointe à la délibération correspondante – **Délibération n° 64-2013**).

5.8 – Projet IUT de Lorient : DUT « Hygiène et sécurité environnement » en Apprentissage

Mariannick GUENNEC indique qu'il s'agit de passer un des trois groupes de la deuxième année du DUT « Hygiène et sécurité environnement » en apprentissage à la rentrée prochaine. Le dossier a été déposé auprès de la Région et a été accepté.

Pascal MORANCAIS explique qu'à sa demande, un groupe de TD sur les trois a été transformé en un groupe par apprentissage. La réduction de maquette plus l'encadrement des apprentis correspondent à ce que coûte un groupe de TD normal. Il n'y a pas de modification profonde du volume horaire. Cette UFA doit entraîner des résultats positifs sensiblement plus conséquents que ce qu'elle serait en capacité même de consommer.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'ouverture du DUT « hygiène et sécurité environnement » en apprentissage (annexe jointe à la délibération correspondante – **Délibération n° 65-2013**).

5.9 – Agrément associations étudiantes

Damien SURGET précise que cinq associations ont demandé un renouvellement ou un nouvel agrément.

Sur proposition du CEVU réuni le 28 mars 2013, le conseil d'administration approuve à l'unanimité les agréments aux associations étudiantes suivantes :

- ESPECE D'ACTEUR
- LOS BUFONES
- SOLIDAIRES

- BLUEBIOBREIZH
- BARC (Bulle d'Aide au Rayonnement de la Communautés des étudiants)

(Délibération n° 66-2013).

5.10 – Subventions aux associations étudiantes

Damien SURGET présente les deux tableaux de demande de subventions aux associations étudiantes (joint à la délibération correspondante).

Sur proposition du CEVU réuni les 28 mars et 18 juin 2013, le conseil d'administration approuve le versement de subventions aux associations étudiantes suivantes :

- LOS BUFONES : 700 €
- ESPECE D'ACTEURS : 550 €
- AS DE L'IUT DE VANNES : 4 000 €
- AMEV : 3 100 €
- OBJECTIFS ENERGIES : 980 €

(Délibération n° 67-2013).

5.11 – Charte des associations étudiantes

Damien SURGET rappelle qu'un débat avait déjà eu lieu au CEVU le mai 2013. La charte des associations a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour du CEVU du 18 juin. L'objectif était de simplifier et de préciser les responsabilités du Président de l'Université et des responsables d'associations dans le cadre de l'organisation d'évènements, principalement lors d'organisations où de l'alcool peut être consommé ou vendu. Dans ce cas les étudiants ne peuvent se revendiquer de l'UBS et ne peuvent avoir un soutien financier, technique ou logistique de la part de l'UBS.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la charte des associations étudiantes modifiée (En annexe à la délibération correspondante - **Délibération n° 68-2013**).

6 – Rapport annuel du Service Commun de Documentation

Florence BELOT présente les différents indicateurs d'activités du SCD et informe les membres du conseil d'administration de :

- l'évolution de la fréquentation des bibliothèques universitaires entre 2008 et 2012,
- du rythme de la fréquentation en distinguant les sites de Vannes et Lorient,
- de l'activité des collections (prêts, consultations sur place et téléchargements),
- de la formation des usagers,
- des projets du SCD sur le volet documentaire

à l'aide d'un power point (en annexe).

Gérard RIO demande si un accès est prévu à SCOPUS ou à Web of science.

Florence BELOT répond que tout est en fonction du coût. Le coût du portefeuille des ressources électroniques avoisine les 300 000€ et s'accroît d'année en année d'environ 7%. Une étude a été menée sur Web of science dont le coût serait d'environ 30 000€ et SCOPUS serait d'une valeur équivalente. La demande a été prise en considération, mais le budget du SCD ne permet pas encore ces acquisitions.

Vincent PICANDET demande pourquoi l'UFR SSI accueille tant de services communs (Direction des systèmes d'information, Service de Médecine préventive, la formation continue (ADEFOPE).

Jean PEETERS confirme que les décisions ont été prises par la précédente équipe.

Virginie DUPONT explique qu'il y eu a une réflexion sur les ateliers. Une discussion a eu lieu avec les directeurs de laboratoires, avec une volonté de réduire le nombre de ces ateliers de 4 à 3, tout en sachant qu'il y en avait à l'IUT, à l'UFR SSI, au centre de recherche et à l'ENSIBS.

Vincent PICANDET fait remarquer que tous ces déplacements combinés suscitent beaucoup d'interrogations de la part de ses collègues.

Virginie DUPONT répond que les personnels peuvent se tourner vers les directeurs de laboratoires pour avoir les explications nécessaires.

Guy GOGNIAT insiste pour dire que ce dossier n'a pas été négligé. Les collègues interpellent aujourd'hui les directeurs de laboratoires sur ce sujet. Mais cela fait un an et demi qu'ils y travaillent pour prévoir le déménagement.

Vincent PICANDET répond que, jusqu'à présent, la réponse à la demande d'information était « c'est en cours de négociation ». Les négociations sont sensées être abouties.

Virginie DUPONT conclut la séance en indiquant qu'un calendrier annuel des conseils d'administration allait être proposé. Les séances du conseil d'administration auront lieu le vendredi matin de façon à ce que les personnalités des collectivités puissent davantage être présentes. Vont être également instaurées des commissions permanentes du conseil d'administration sur les sujets techniques, qui seront donc traités en amont, pour garder essentiellement les sujets politiques et stratégiques en conseil d'administration.

Sera aussi proposé aux Directeurs de composantes, un calendrier annuel sur les points importants en matière de ressources humaines (campagne d'emplois ATER...) et sur les points budgétaires.

Jean PEETERS précise que les réunions se tiendront alternativement sur Vannes et Lorient (en septembre, toutes les réunions se tiendront à Lorient, en octobre, elles se tiendront sur Vannes, etc...).

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance à 19H10.

A Vannes, le 30 septembre 2013,

Le Président,

Jean PEETERS



Stéphane RUELLAN fait remarquer la profusion de rapports de stages, de projets en version PDF et rappelle qu'il était envisagé un stockage par le SCD.

Florence BELOT répond qu'il y aura dans le projet SIDOC une brique « GED » (gestion électronique de documents) qui va permettre de valoriser la production de rapports de stages et de mémoires produits par les étudiants. Il faudra sans doute prévoir une charte des dépôts précisant si l'étudiant autorise ou pas la diffusion, s'il y a une date de péremption, une clause de confidentialité, etc... Un travail en relation avec les composantes sera à mener sur ce sujet

7 – Bilan 2012 Hygiène et sécurité et programme d'actions 2013-07-03

Sylvie LE NIR, Directrice des Ressources Humaines, précise que la responsabilité pénale du Président est engagée si la loi n'est pas respectée en matière d'hygiène et de sécurité et conditions de travail.

Elle présente le rapport bilan 2012 et le programme annuel de prévention 2013. (Cf. annexes 2 et 3).

Elle annonce la visite intermédiaire de l'inspectrice du Ministère le 15 octobre prochain.

8 – Questions diverses

Vincent PICANDET fait remonter les inquiétudes de plusieurs collègues de l'UFR SSI et du centre de recherche liées à l'occupation des locaux. Les nouveaux locaux ont été livrés et auraient dû amener un certain relâchement des tensions existantes. Cela a plutôt déclenché des tensions, une sensation de réduction de certaines surfaces de travail.

La question est de savoir qui arbitre cela, surtout au niveau du centre de recherche. Cela relève plus de négociations que d'une instance qui pourrait traiter le sujet de manière objective.

Virginie DUPONT précise les surfaces des laboratoires, soit + 200 m² pour le LIMAT B, + 150m² pour le LBCM, une partie du LABSTICC ayant rejoint les locaux de l'ENSIBS. L'équipe présidentielle a du mal à situer les difficultés avec une surface supplémentaire de 6000m² pour un nombre d'étudiants et d'enseignants chercheurs stables. Des discussions sur les bâtiments Sciences 1 et Sciences 2 ont été menées avec les Directeurs de laboratoires, le Directeur général des services, le responsable du SPLM et elle-même. Une enquête a été réalisée par le SPLM sur l'occupation des bureaux.

Vincent PICANDET demande si le résultat de cette enquête est accessible. Il pense que les tensions ont été engendrées par un manque d'informations.

Jean PEETERS affirme qu'il y a eu tout un travail sur l'occupation des bureaux en fonction des laboratoires exécuté par le SPLM. Dans une deuxième phase, des discussions ont été menées avec les directeurs de laboratoires pour la répartition des locaux, certains laboratoires libérant de la place. Il y a donc eu un consensus sur la répartition.

Virginie DUPONT pense que certains auraient souhaité avoir un certain nombre de mètres carrés par chercheur. Ce ratio au m² qui n'a pas encore été fait pourrait mener à une réorganisation.

Guy GOGNIAT pense que l'information a été portée par les directeurs de laboratoires. Les explications doivent être données par eux.

Frédéric BEDEL exprime à nouveau sa volonté d'être responsable du bâtiment recherche pour lequel il y a un vrai problème de gestion.

Jean PEETERS répond qu'il faut voir ce qu'implique le fait d'avoir un responsable de bâtiment recherche, si les directeurs de laboratoires en éprouvent le besoin. Sur Vannes, il y a toujours eu des difficultés au niveau de l'information.